

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3201

26 novembre 2015

SOMMAIRE

Biotech Foods S.à r.l	Laurence N0 2 Sàrl	.153619
Bond Street Holdings S.A153646	Luxembourg Investment Company 90 S.à r.l.	
Bond Street Properties S.A153646		.153619
Hansteen Troisdorf S.à.r.l153615	Luximmatriculation S.A	.153625
Hansteen Viersen S.à r.l	Murex Participations Luxembourg S.A	.153646
Hansteen Waldstrasse S.à r.l153615	OOPO.lu	.153616
Heerema Engineering Holding (Luxembourg)	OSL Amerika Sàrl	.153648
S.A	Pan European Ventures S.A	.153648
HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l.	Parco 3i S.à r.l	.153648
	Potsdamer Platz A2 S.à r.l	.153619
Highbridge Mezzanine Partners II Onshore	Project WBS Luxembourg S.à r.l	.153648
Lux Sàrl II	PSMA Luxco GP	.153626
IFSG S.A153616	PSMA Luxco II S.C.A	.153627
Ilex	Ravensbourne Holding S.à r.l	.153645
International Trading and Investments Hol-	R-Cube	.153648
dings S.A. Luxembourg153602	Resam Europe S.A	.153630
Java Consultancy S. à r.l	Reseau Economico-Financier Congolais	
JMW Luxembourg S.A	Rives des Invalides S.A	
JNL Participations S.A153617	Saham Réassurance Luxembourg S.A	
Koala Assets Management S.A153617	S&B Minerals Participations 2 S.A	
Lambeth S.A	Skywalk Luxembourg 2 S.à r.l	
LandOcean Investment Co153618	~, ···	



ITI Holdings S.A., ITI Group or Grupa ITI, International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 29.742.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of September.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg (in abbreviation: ITI HOLDINGS S.A., ITI GROUP or GRUPA ITI), société anonyme (the "Company"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Marc Elter, notary on 29 th December 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 127 on 11 th May 1989, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 29742. The articles of association of the Company have been amended several times, and for the last time by deed of the undersigned notary, on 9 July 2015, published in the Mémorial number 2478 of 12 September 2015.

The meeting was presided by Me Frédéric Clasen, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Me Justine Peduzzi, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Justine Peduzzi, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

- I) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them, are shown on an attendance list, signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, together with the proxies, will be annexed to this deed to be filed with the registration authorities.
- II) As appears from the said attendance list, out of a total of two million five hundred forty-nine thousand ninety-four (2,549,094) shares, all two million five hundred forty-nine thousand ninety-four (2,549,094) shares are represented at the general meeting. As a consequence, this general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out here below.
 - III) The agenda of the meeting is as follows:
- 1. Reclassification of all two million five hundred forty-nine thousand ninety-four (2,549,094) existing Class B Shares of the Company into two million five hundred forty-nine thousand ninety-four (2,549,094) ordinary shares, each with a nominal value of one point twenty five Euro (EUR 1.25); and
- 2. Amendment and restatement of the articles of association of the Company in their entirety, substantially in the form attached to the proxies to this meeting.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to reclassify all two million five hundred forty-nine thousand ninety-four (2,549,094) existing Class B Shares of the Company into two million five hundred forty-nine thousand ninety-four (2,549,094) ordinary shares, each with a nominal value of one point twenty five Euro (EUR 1.25).

Second resolution

The meeting resolved to amend and restate the articles of association of the Company in their entirety so that they shall read as follows:

- "Art. 1. Form, Denomination. It exists as a Luxembourg société anonyme, under the name of INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A. LUXEMBOURG (in abbreviation: ITI HOLDINGS S.A., ITI GROUP or GRUPA ITI) governed by the laws of Luxembourg (and in particular the law of 10 th August 1915 on commercial companies) and the present Articles of Incorporation.
 - Art. 2. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. Registered office.

- 3.1 The Company shall have its registered office in Luxembourg-City in the Grand Duchy of Luxembourg.
- 3.2 The Board of Directors shall also have the right to set up offices, administrative centres, agencies and subsidiaries wherever it shall see fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.
- 3.3 Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the Municipality of the City of Luxembourg by decision of the Board of Directors; the registered office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of shareholders.



3.4 In the event that the Board of Directors determines that political, economic or social developments or events of exceptional nature have occurred, threaten to occur or are imminent that are likely to affect normal working operations at the registered office or easy communications with places abroad, the registered office may be declared provisionally transferred abroad, until such time as circumstances have completely returned to normal. Such declaration of the registered office will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the transfer abroad of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object, Purpose.

- 4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.
- 4.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.
- 4.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.
- 4.4 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The issued capital of the Company is set at three million one hundred eighty-six thousand three hundred sixty-seven Euro and fifty cents (EUR 3,186,367.50) represented by two million five hundred forty-nine thousand ninety-four (2,549,094) shares, each with a nominal value of one point twenty five Euro (EUR 1.25), all of said shares being fully paid.
- 5.2 The Company shall not issue fractional shares. The Board of Directors shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash in lieu of any fraction of a share.
- 5.3 The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles of Incorporation.
- 5.4. The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own shares and may hold shares in treasury, each time within the limits laid down by law.

Art. 6. Shares in registered form.

- 6.1 The shares are in registered form only. A register of shares is kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Transfers of shares are subject to applicable law and in particular the law of 10 th August 1915 on commercial companies. Subject to the provisions of applicable law, a transfer of registered shares shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the said register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.
- 6.2 The Company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will be required to name a single proxy to represent the share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.
- 6.3 The Company may consider the person in whose name the registered shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such registered shares. The Company shall be completely free from every responsibility in dealing with such registered shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered shares. In the event that a holder of registered shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of shareholders by means of written notification to the registerar.
 - **Art. 7. Shares Voting Rights.** Each share shall be entitled to one vote at all general meetings of shareholders.



Art. 8. Management of the Company - Board of Directors.

- 8.1 The Company shall be managed by a Board of Directors which is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company.
- 8.2 All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of the Company to the general meeting shall be within the competence of the Board of Directors.
- 8.3 Except as otherwise provided herein or by law, the Board of Directors of the Company is authorised to take such action (by resolution or otherwise) and to adopt such provisions as shall be necessary, appropriate, convenient or deemed fit to implement the purpose of the Company.

Art. 9. Composition of the Board of Directors.

- 9.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of no less than three (3) members who may but do not need to be shareholders of the Company (the "directors").
- 9.2 The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders by a simple majority vote of the shares represented and voting for a period not exceeding 6 years or until their successors are elected; provided however that any one or more of the directors may be removed with or without cause (ad nutum) by the general meeting of shareholders by a simple majority vote of the shares represented and voting at a general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for re-election.
- 9.3 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise, the remaining directors may fill such vacancy and appoint a successor to act until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Board Meetings.

- 10.1 The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two directors. Notice of any meeting must be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each director seven (7) days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twenty four (24) hours notice shall be sufficient. No convening notice shall be required for meetings held pursuant to a schedule previously approved by the Board and communicated to all Board members.
- 10.2 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by letter or by telegram, facsimile transmission or e-mail another director as his proxy.
- 10.3 The Board of Directors may deliberate and act validly only if the majority of the Board members are present or represented. Decisions shall be taken by a simple majority of the votes validly cast by the Board members present or represented. None of the Board members, including the chairman, has a casting vote.
- 10.4 Meetings of the Board of Directors may be validly held at any time and in all circumstances by means of telephonic conference call, videoconference or any other means, which allow the identification of the relevant director and which are continuously on-line. A director attending in such manner shall be deemed present at the meeting.
- 10.5 The Board of Directors may also in all circumstances with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, facsimile transmission, or e-mail.

Art. 11. Minutes of the Board of Directors' Meetings.

- 11.1 The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman of the meeting or by any two directors or by any one director and the Company secretary.
- 11.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Company or two directors or any one director and the Company secretary.

Art. 12. Chairman, delegation of power, committees, secretary.

- 12.1 The Board of Directors shall appoint a chairman of the Company. The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors and of shareholders. In the absence of the chairman, a chairman ad hoc elected by the Board or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall chair the Board of Directors' meeting or the general shareholders' meeting, as the case may be.
- 12.2 The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, individual directors or other officers or agents of the Company, who need not be shareholders. In addition the Board of Directors may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business to an executive committee. The Board will fix the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed.
- 12.3 The Board of Directors may (but shall not be obliged to) establish one or more committees (including an audit committee, a remuneration committee and a related party transactions committee) and for which it shall, if one or more of such committees are set up, appoint the members (who may be but do not need to be Board members), determine the purpose, powers and authorities as well as the procedures and such other rules as may be applicable thereto.



- 12.4 The Board of Directors may appoint a secretary of the Company (the "Company secretary"), who need not be a member of the Board of Directors or a shareholder, and determine his responsibilities, powers and authorities.
- **Art. 13. Binding Signature.** The Company shall be bound by the joint signatures of two directors or by the sole or joint signature(s) of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors or by two directors.

Art. 14. Conflicts of Interest.

- 14.1 No director shall, solely as a result of being a director, be prevented from contracting with the Company, either with regard to his tenure of any office or place of profit or as vendor, purchaser or in any other manner whatsoever, nor shall any contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity or in which any director is in any way interested be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors of the Company is or are interested in such contract or transaction or is or are a director, officer or employee of such other corporation or entity. Any director of the Company who serves as director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.
- 14.2 No Director who is so interested shall be liable to account to the Company or the shareholders for any remuneration, profit or other benefit realised by him by reason of the Director holding that office or of the fiduciary relationship thereby established.
- 14.3 In the event that any director of the Company shall have any personal interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on such transaction, and such transaction and such director's interest therein shall be recorded and reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

Art. 15. Directors Indemnification. Subject to the exceptions and limitations listed below:

- (i) Every person who is, or has been, a director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.
- (ii) The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any director or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article 15.

Art. 16. General Meeting of Shareholders.

- 16.1 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The general meeting is convened by the Board of Directors.
- 16.2 Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes of those present or represented and voting, unless otherwise provided herein or by applicable law.
- 16.3 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Friday of the month of May at 3:00 p.m. If such day is a legal holiday in the Grand-Duchy of Luxembourg the annual general meeting shall be held on the next following business day.



- 16.4. Other general meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.
- 16.5 A shareholder may be represented at a general meeting by a proxy who need not be a shareholder. Written proxies for any general meeting of shareholders shall be deposited with the Company at its registered office or with any director at least two (2) clear days before the date set for the meeting.
- 16.6. If the entire issued share capital is represented, the proceedings of the general meeting will be deemed valid even if no notice has been issued beforehand.
- 16.7 The Board of Directors shall adopt all other regulations and rules concerning the availability of access cards, proxy forms and/or voting forms in order to enable shareholders to exercise their right to vote. The Board of Directors may determine the conditions it deems appropriate that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders in person or by proxy.
- 16.8 Complying with the requirements of the law, once the Board of Directors has ratified that appropriate robust and tested technology and the related means for the casting of votes are available, the Board of Directors may allow participation of shareholders in the meeting by way of video conference or by way of other telecommunication means permitting their due identification. Any shareholder who participates in such a way to a general meeting of the Company shall be deemed to be present at such general meeting for the purpose of determining the quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such general meeting. In case of interruption of transmissions or any other technical malfunctions having the same effect, the chairman may suspend the general meeting. If such interruption can not be cured within one (1)hour of the suspension, the general meeting may validly resume and deliberate on all outstanding items of the agenda notwithstanding such interruption provided that those shareholders no longer participating shall no longer be counted in the quorum.
- 16.9 The Board of Directors may decide to allow the casting of votes in writing. In such case shareholders may cast their vote by mail, by means of a form which shall contain the following mentions:
 - 16.9.1 the date, time and place of the general meeting,
 - 16.9.2 the name, address and other appropriate particulars of the shareholder,
 - 16.9.3 the number of shares held by the shareholder,
 - 16.9.4 the agenda,
 - 16.9.5 the text of the proposed resolutions,
 - 16.9.6 the possibility to express a positive or negative vote or an abstention;
- 16.9.7 the possibility to give power to vote on any new resolution or amendments to the proposed resolutions tabled at the general meeting or announced by the Company after remittance of the voting form. Voting forms need to be remitted to the Company or its agent, no later than the two (2) business day preceding the date of the relevant general meeting, unless the Company sets a shorter time limit. Duly completed and executed voting forms received as aforesaid shall be taken into account for the calculation of the quorum at such general meeting. Incomplete voting forms or voting forms received after the relevant time limit set by the Company shall not be taken into account.
- **Art. 17. Amendment of Articles.** The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the general meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.
- **Art. 18. Auditors.** Subject to applicable law, the audit of the Company's affairs will be carried out by a statutory auditor. The auditor shall be elected by the general meeting of shareholders by a simple majority vote for a period up to six years or until his successor is elected. The auditor shall be eligible for re-election.

Any auditor so elected may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders by a simple majority vote.

- **Art. 19. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on January 1 st of each year and shall terminate on December 31 st of the same year.
- **Art. 20. Allocation of Results.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, shall determine how the remainder of the net profits will be disposed of, including by way of a stock dividend.

Interim dividends may be declared and paid by the Board of Directors subject to observing the terms and conditions provided by law either by way of a cash dividend or by way of an in kind dividend.

Art. 21. Dissolution. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 th August 1915 on commercial companies.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.



Art. 22. Governing Law. Except as otherwise provided herein the provisions of the Luxembourg law of 10 th August 1915 on commercial companies, will apply."

There being no further business for the meeting, the same was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand one hundred euro ($\in 1,100.$ -).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in the case of divergence between the English and the French text, the English version of it will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named in the beginning of this document. After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française tu texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg (en abrégé: ITI HOLDINGS S.A., ITI GROUP ou GRUPA ITI), société anonyme (la «Société»), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée le 29 décembre 1988 suivant acte reçu du notaire Maître Marc Elter, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 127 du 11 mai 1989, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29742. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 9 juillet 2015 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 2478 du 12 septembre 2015.

L'assemblée a été présidée par Me Frédéric Clasen, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Me Justine Peduzzi, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Me Justine Peduzzi, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

- I) Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, figurent sur une liste de présence, signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, seront annexées au présent acte afin d'être soumises aux formalités de l'enregistrement.
- II) Il apparaît de ladite liste de présente que, sur un total de deux millions cinq cent quarante-neuf mille quatre-vingt-quatorze (2.549.094) actions, toutes les deux millions cinq cent quarante-neuf mille quatre-vingt-quatorze (2.549.094) actions sont représentées à l'assemblée générale. Par conséquent, la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement statuer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous.
 - III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Reclassification de l'ensemble des deux millions cinq cent quarante-neuf mille quatre-vingt-quatorze (2.549.094) Actions de Classe B existantes de la Société en deux millions cinq cent quarante-neuf mille quatre-vingt-quatorze (2.549.094) actions ordinaires, ayant une valeur nominale d'un virgule vingt-cinq euros (EUR 1,25) chacune; et
- 2. Modification et refonte des statuts de la Société dans leur intégralité substantiellement dans la forme annexée aux procurations à la présente assemblée.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de reclassifier l'ensemble des deux millions cinq cent quarante-neuf mille quatre-vingt-quatorze (2.549.094) Actions de Classe B existantes de la Société en deux millions cinq cent quarante-neuf mille quatre-vingt-quatorze (2.549.094) actions ordinaires, ayant une valeur nominale d'un virgule vingt-cinq euros (EUR 1,25) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société dans leur intégralité de sorte qu'ils se lisent comme suit:

- « **Art. 1** ^{er} . **Forme, Dénomination.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A. LUXEMBOURG (en abrégé: ITI HOLDINGS S.A., ITI GROUP ou GRUPA ITI) régie par les lois luxembourgeoises (et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales) et les présents Statuts.
 - Art. 2. Durée. La durée de la Société est illimitée.



Art. 3. Siège social.

- 3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville au Grand-Duché de Luxembourg.
- 3.2 Le Conseil d'Administration pourra également établir des bureaux, des sièges administratifs, des agences et des filiales en tout lieu qu'il jugera opportun, ce tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
- 3.3 Sans préjudice des dispositions légales générales régissant la résiliation des contrats, au cas où le siège social de la Société aurait été convenu par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré à toute autre adresse dans l'enceinte de la Municipalité de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration; il pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires.
- 3.4 Au cas où, de l'avis du Conseil d'Administration, il se serait produit des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ou si de tels événements risquaient de se produire ou étaient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle déclaration de transfert du siège social n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège à l'étranger, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet social.

- 4.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit dans le développement, la licence ou sous licence de tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.
- 4.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance et à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.
- 4.3 D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.
- 4.4 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Capital Social.

- 5.1 Le capital émis de la Société est fixé à trois millions cent quatre-vingt-six mille trois cent soixante-sept euros et cinquante centimes (EUR 3.186.367,50) représenté par deux millions cinq cent quarante-neuf mille quatre-vingt-quatorze (2.549.094) actions, ayant une valeur nominale d'un virgule vingt-cinq euros (EUR 1,25) chacune, toutes entièrement libérées
- 5.2 La Société n'émettra pas de fractions d'actions. Le Conseil d'Administration pourra, à sa discrétion, prévoir le paiement en espèces en remplacement de toute fraction d'action.
- 5.3 Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité prévues dans les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne toute modification des présents Statuts.
- 5.4 La Société ou ses filiales peuvent procéder à l'achat ou au rachat de leurs propres actions et peuvent détenir des actions en trésorerie, à chaque fois dans les limites fixées par la loi.

Art. 6. Actions nominatives.

- 6.1 Les actions sont uniquement sous forme nominative. Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tous les actionnaires. La propriété d'actions nominatives sera établie par leur inscription audit registre. Les transferts d'actions sont soumis à la loi applicable et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Sous réserve des dispositions de la loi applicable, le transfert d'actions nominatives s'opérera moyennant une déclaration de transfert inscrite audit registre, datée et signée par le cédant et par le cessionnaire ou par leurs mandataires dûment habilités à cet effet. La Société pourra également accepter un transfert et l'inscrire au registre sur la base d'un courrier ou de tout autre document faisant état de l'accord intervenu entre le cédant et le cessionnaire.
- 6.2 La Société ne reconnaîtra qu'un seul titulaire par action; en cas de pluralité de détenteurs d'une seule et même action, les personnes se prévalant de la propriété de ladite action devront désigner un seul mandataire aux fins de représenter cette action à l'égard de la Société. La Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à la désignation d'une telle personne. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur-gagiste et un créancier-gagiste.



- 6.3 La Société pourra considérer la personne au nom de laquelle les actions nominatives sont inscrites au registre des actionnaires comme le propriétaire légitime de ces actions nominatives. La Société sera entièrement déchargée de toute responsabilité envers des tiers en rapport avec ces actions nominatives et pourra passer outre aux droits, intérêts et prétentions que ces tiers pourraient faire valoir au sujet de telles actions nominatives, sous réserve toutefois du droit de ces tiers de demander l'inscription ou une modification de l'inscription de telles actions nominatives. Au cas où un détenteur d'actions ne fournirait pas d'adresse à laquelle tous les avis ou informations émanant de la Société pourront être envoyés, mention pourra en être faite par la Société au(x) registre(s) des actionnaires, et l'adresse de ce détenteur sera censée être celle du siège social de la Société ou toute autre adresse consignée de temps en temps au registre par la Société, jusqu'à ce que ce détenteur fournisse une autre adresse à la Société. L'actionnaire pourra, à tout moment, faire modifier l'adresse inscrite au (x) registre(s) des actionnaires moyennant avis adressé par écrit au conservateur dudit registre.
 - Art. 7. Actions Droits de Vote. Chaque action donnera droit à un vote à toutes les assemblées générales des actionnaires.

Art. 8. Administration de la Société - Conseil d'Administration.

- 8.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration qui aura les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou effectuer tous actes de disposition et d'administration faisant partie de l'objet social de la Société.
- 8.2 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts de la Société à l'assemblée générale seront de la compétence du Conseil d'Administration.
- 8.3 Sauf disposition contraire des présents Statuts ou de la loi, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à accomplir toute action (par résolution ou autrement) et adopter toute disposition qui serait nécessaire, appropriée ou opportune afin d'accomplir l'objet de la Société.

Art. 9. Composition du Conseil d'Administration.

- 9.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres, qui pourront mais ne devront pas nécessairement être actionnaires de la Société ("les administrateurs").
- 9.2 Les administrateurs seront désignés par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des actions représentées et votantes, pour un mandat ne dépassant pas 6 ans ou jusqu'à l'élection de leurs successeurs; sous réserve toutefois que chacun des administrateurs pourra être révoqué avec ou sans motif (ad nutum) par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des actions représentées et votantes lors d'une assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs sont rééligibles.
- 9.3 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite, de démission, de renvoi, de révocation ou pour tout autre motif, les administrateurs restants pourront pourvoir à cette vacance et désigner un successeur jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Réunions du Conseil.

- 10.1 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs. Un avis de convocation doit être adressé par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopie, télex ou e-mail à chaque administrateur sept (7) jours avant la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas un préavis de vingt-quatre (24) heures sera suffisant. Il pourra être passé outre à cet avis de convocation pour des réunions qui se tiendront suivant un agenda préalablement approuvé par le Conseil et communiqué à tous les membres du Conseil.
- 10.2 Tout administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par lettre, télégramme, télécopie ou e-mail, un autre administrateur comme son mandataire.
- 10.3 Le Conseil d'Administration peut délibérer et agir valablement uniquement si la majorité des membres du Conseil sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité simple des voix valablement exprimées par les membres du Conseil présents ou représentés. Aucun des membres du Conseil, y compris le président, n'aura de voix prépondérante.
- 10.4 Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être valablement tenues à tout moment et en toutes circonstances par voie de conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen permettant l'identification de l'administrateur concerné et qui est en ligne sans interruption. Un administrateur participant de cette manière est considéré être présent en personne à la réunion.
- 10.5 Le Conseil d'Administration peut également en toutes circonstances et à l'unanimité passer des résolutions par voie circulaire et des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil, lesquelles seront aussi valides et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et transmises par lettres, câbles, télécopies ou e-mails.

Art. 11. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

- 11.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion ou par deux administrateurs ou par un administrateur et le secrétaire de la Société.
- 11.2 Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président de la Société ou deux administrateurs ou un administrateur et le secrétaire de la Société.



Art. 12. Président, délégation de pouvoir, comités, secrétaire.

- 12.1 Le Conseil d'Administration désignera un président de la Société. Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées des actionnaires. En l'absence du président, un président ad hoc désigné par le Conseil ou par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, présidera la réunion du Conseil d'Administration ou l'assemblée générale des actionnaires le cas échéant.
- 12.2 Le Conseil pourra déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à des administrateurs individuels ou à d'autres fondés de pouvoir (officers) ou mandataires de la Société qui ne seront pas nécessairement des actionnaires. En outre, le Conseil d'Administration pourra déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à un comité exécutif. Le Conseil déterminera les conditions de nomination et de révocation ainsi que la rémunération et les pouvoirs de toute(s) personne(s) ainsi nommée(s).
- 12.3 Le Conseil d'Administration pourra (mais ne sera pas obligé) établir un ou plusieurs comités (incluant un comité d'audit, un comité de rémunération et un comité pour les opérations entre parties liées) et pour lesquels il nommera, si un ou plusieurs de ces comités sont mis en place, les membres (qui pourront mais ne devront pas obligatoirement être des membres du Conseil), déterminera l'objet, les pouvoirs et l'autorité ainsi que les procédures et les autres règles qui leur seront applicables.
- 12.4 Le Conseil d'Administration pourra désigner un(e) secrétaire de la Société (le «secrétaire de la Société»), qui ne sera pas nécessairement membre du Conseil d'Administration ou actionnaire, et en fixera les responsabilités, pouvoirs et compétences.
- **Art. 13. Signatures Engageantes.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la/les signature(s) individuelle(s) ou conjointe(s) de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Art. 14. Conflits d'Intérêt.

- 14.1 Aucun administrateur ne sera empêché, pour la seule raison qu'il est un administrateur, de conclure un contrat avec la Société, soit du fait qu'il occupe un poste ou qu'il a des avantages ou en tant que vendeur, acquéreur ou de toute autre manière, quelle qu'elle soit, ni aucun contrat ni aucune autre transaction entre la Société et une autre société ou entité ou dans laquelle un administrateur a un quelconque intérêt ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société aurai(en)t un intérêt dans ce contrat ou cette transaction ou serai(en)t administrateurs, fondés de pouvoir (officers) ou employés de cette autre société ou entité. Les administrateurs de la Société ayant la qualité d'administrateur, de fondé de pouvoir (officer) ou d'employé d'une société ou entité avec laquelle la Société passe des contrats ou noue des relations d'affaires ne devront, en raison de ce seul lien avec cette autre société ou entité, être privés du droit de délibérer et de voter sur ou d'intervenir dans une quelconque matière ayant trait à de pareils contrats ou affaires.
- 14.2 Aucun Administrateur qui aurait un tel intérêt ne sera tenu de rendre des comptes à la Société ou aux actionnaires de toute rémunération, profit ou autre avantage dont il jouit du fait de sa fonction d'Administrateur ou de la relation fiduciaire établie en relation avec cette fonction.
- 14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt personnel et ne devra ni délibérer ni voter sur cette transaction, l'intérêt personnel de l'administrateur dans cette transaction devant être enregistré et déclaré à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 15. Indemnisation des Administrateurs. Sous réserve des exceptions et des limitations énumérées ci-dessous:

- (i) Toute personne qui est ou a été un administrateur ou fondé de pouvoir (officer) de la Société sera tenue quitte et indemne par la Société, à concurrence du montant maximum permis par la loi, de toutes obligations et dépenses raisonnablement encourues ou déboursées par elle en rapport avec une quelconque demande, action, poursuite ou procédure auxquelles elle aura été partie ou autrement impliquée en sa qualité, présente ou passée, d'administrateur ou de fondé de pouvoir (officer) de la Société, de même que de tous montants payés ou exposés en cas d'arrangement extrajudiciaire;
- (ii) Les termes "demande", "action", "poursuite" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) en cours ou pendantes et les termes "obligations" et "dépenses" seront censés inclure sans restriction les honoraires d'avocats, les frais, les jugements, les montants payés en règlement ou autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à un administrateur ou fondé de pouvoir (officer):

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses actionnaires en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil d'Administration.



Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un administrateur ou fondé de pouvoir (officer) peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être administrateur ou fondé de pouvoir (officer) et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les administrateurs ou fondé de pouvoir (officer) en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent Article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte de l'administrateur ou du fondé de pouvoir (officer) de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent Article 15.

Art. 16. Assemblée Générale des Actionnaires.

- 16.1 Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, accomplir ou ratifier tous actes concernant les affaires de la Société. L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'Administration.
- 16.2 Sauf s'il en est disposé autrement dans les présents Statuts ou dans la loi applicable, les résolutions prises lors d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des voix des personnes présentes ou représentées et votantes.
- 16.3 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 15:00 heures. Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.
 - 16.4 D'autres assemblées générales pourront se tenir aux lieux et dates indiqués dans les avis de convocation respectifs.
- 16.5 Tout actionnaire pourra se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire qui ne devra pas nécessairement être actionnaire. Les procurations écrites pour les assemblées générales des actionnaires seront déposées au siège social de la Société ou auprès d'un administrateur au moins deux (2) jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.
- 16.6 Si l'intégralité du capital social émis est représentée, les délibérations de l'assemblée générale seront considérées comme valables, même en l'absence d'un avis de convocation préalable.
- 16.7 Le Conseil d'Administration adoptera toutes les autres réglementations et règles concernant la disponibilité des cartes d'accès, des formulaires de procuration et/ou formulaires de vote afin de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de vote. Le Conseil d'Administration pourra déterminer les conditions qu'ils jugent appropriées que les actionnaires doivent remplir afin de prendre part à toute assemblée des actionnaires en personne ou par procuration.
- 16.8 Conformément à la loi, une fois que le Conseil d'Administration a ratifié que la technologie appropriée, robuste et testée ainsi que des moyens annexes en relation avec le comptage des voix sont disponibles, le Conseil d'Administration pourra permettre la participation des actionnaires à l'assemblée par voie de vidéo-conférence ou par voie de tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification. Tout actionnaire qui participe de cette manière à une assemblée générale de la Société sera considéré présent à cette assemblée générale pour les besoins de la détermination du quorum et sera autorisé à voter sur les points considérés lors de cette assemblée générale. Dans le cas d'une interruption des transmissions ou d'un tout autre dysfonctionnement technique ayant le même effet, le président peut suspendre l'assemblée générale. S'il ne peut pas être remédié à cette interruption dans l'heure (1 heure) suivant l'interruption, l'assemblée générale peut valablement résumer et délibérer sur tous les points de l'ordre du jour en suspens nonobstant cette interruption, à condition toutefois que les actionnaires qui ne participent plus ne soient plus comptés dans le quorum.
- 16.9 Le Conseil d'Administration peut décider de permettre l'expression des voix par écrit. Dans ce cas, les actionnaires peuvent exprimer leur vote par mail, par voie d'un formulaire qui devra contenir les informations suivantes:
 - 16.9.1 la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale,
 - 16.9.2 le nom, l'adresse et les coordonnées de l'actionnaire,
 - 16.9.3 le nombre d'actions que l'actionnaire détient,
 - 16.9.4 l'ordre du jour,
 - 16.9.5 le texte des propositions de résolutions,
 - 16.9.6 la possibilité d'exprimer un vote positif ou négatif ou une abstention,
- 16.9.7 la possibilité de donner le pouvoir de voter sur toute nouvelle résolution ou modification aux propositions de résolutions prévues à l'assemblée générale ou annoncées par la Société après remise du formulaire de vote. Les formulaires de vote doivent être remis à la Société ou son mandataire, au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale concernée, à moins que la Société ne fixe un délai plus court. Les formulaires de vote dûment complétés et signés reçus tel que mentionné ci-avant seront pris en compte pour le calcul du quorum lors de cette assemblée générale. Les formulaires de vote incomplets ou les formulaires de vote reçus après le délai fixé par la Société ne seront pas pris en compte.
- **Art. 17. Modification des Statuts.** Les Statuts pourront être modifiés de temps en temps par résolution de l'assemblée générale des actionnaires, conformément aux exigences de quorum et de vote prévues par les lois de Luxembourg.



Art. 18. Réviseurs d'entreprises. Conformément à la loi applicable, l'examen des activités de la Société sera effectué par un réviseur d'entreprises. Le réviseur d'entreprises sera élu par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple pour une période n'excédant pas six années ou jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Le réviseur d'entreprises est rééligible.

Tout réviseur d'entreprises ainsi élu peut être révoqué avec ou sans motif par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple.

- **Art. 19. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commencera le 1 ^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.
- Art. 20. Allocation des Résultats. Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire, dès que et aussi longtemps que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Conseil d'Administration, décidera de l'affectation du solde du bénéfice net, y compris par voie de distribution d'un dividende sous forme d'actions.

- Le Conseil d'Administration pourra déclarer et verser des acomptes sur dividendes conformément aux termes et conditions prévus par la loi, soit sous forme de dividendes en espèces ou de dividendes en nature.
- **Art. 21. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison ou à quelque moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les liquidateurs ou par le Conseil d'Administration alors en fonction, qui aura les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une fois que toutes les dettes, charges et dépenses de la liquidation auront été réglées, le solde éventuel sera versé aux détenteurs d'actions de la Société.

Art. 22. Loi Applicable. Sauf disposition contraire prévue par les présentes, les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales seront applicables.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euro (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les membres du Bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: F. CLASEN, J. PEDUZZI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 02 octobre 2015. Relation: DAC/2015/16314. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 06 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164746/598.

(150181253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Heerema Engineering Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.330.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale du 20 mai 2015, que KPMG Luxembourg Société coopérative (antérieurement KPMG Luxembourg S.à r.l.) (RCSL B149133) a été révoqué comme Réviseur d'Entreprises de la société et que G&A Services S.à r.l., L-1449 Luxembourg, 2, rue de L'Eau (RCSL B160243) a été nommé Commissaire aux Comptes de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015164731/14.

(150181634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.



HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 138.025.

In the year two thousand and fifteen, on the 30 th September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of «HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l.», a société à responsabilité limitée, established at L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée (Grand-Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B number 138025, incorporated on April 9, 2008, with the notary, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, deed published in Memorial Recueil Special des Sociétés et Associations C n°1232 of May 21, 2008, deed last time modified on November 21 rd 2008 before Maître Joseph ELVINGER, prenamed, deed published in Memorial recueil des Sociétés et Associations C number 312 of February 12 th, 2009.

The meeting is presided by Mrs Michèle SENSIBERGAMI, Private employee residing professionally at Esch-sur-Alzette.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mr Anthony THILLMANY, Private employee residing professionally at Esch-sur-Alzette.

The chairman declared and requested the notary to act:

- I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.
- II. As appears from the attendance list, the one million (1,000,000) shares representing the whole capital of the company are represented so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda
 - III. That the agenda of the present General Meeting is the following:

Agenda

- 1. Decision to put the company into liquidation.
- 2. Appointment of the Liquidator and definition of its powers.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint as liquidator a limited liability company «READ S.à r.l.» having its registered office at L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard Prince Henri, R.C.S.Luxembourg B 45083, ("the Liquidator").

Third resolution

The General Meeting decides to grant the liquidator with the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Article 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10 th 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting further decides and acknowledges that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

There being no further business on the agenda, the General Meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché du Luxembourg), soussigné.

Se réunit



l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l.», ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, (Grand-Duché du Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 138025, constituée le 9 avril 2008, suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro n°1232 du 21 mai 2008, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 21 novembre 2008, par devant Maître Joseph ELVINGER, prénommé, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 312 du 12 février 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

- I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il appert de cette liste de présence que les un million (1.000.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'Assemblée Générale peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Décision de mettre la société en liquidation volontaire;
- 2. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses pouvoirs;

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la société la société à responsabilité limitée «READ S.à r.l.» ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard Prince Henri, R.C.S.Luxembourg B 45083, comme liquidateur de la Société ("le Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Sensi-Bergami, A. Thillmany, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 octobre 2015. Relation: EAC/2015/22686. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 05 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164732/101.

(150181482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.



Hansteen Troisdorf S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 590.450,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 113.506.

Veuillez prendre note du changement de l'adresse d'associé suivant:

Hansteen Germany Holdings S.à r.l.

5, Avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Luxembourg

Luxembourg, le 06 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Troisdorf S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015164712/17.

(150181537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Hansteen Viersen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.280.850,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 117.134.

Veuillez prendre note du changement de l'adresse d'associé suivant:

Hansteen Germany Holdings S.à r.l.

5, Avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Luxembourg

Luxembourg, le 06 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Viersen S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015164713/17.

(150181529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Hansteen Waldstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.694.300,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 116.360.

Veuillez prendre note du changement de l'adresse d'associé suivant:

Hansteen Germany Holdings S.à r.l.

5, Avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Luxembourg

Luxembourg, le 06 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Waldstrasse S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015164714/17.

(150181527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.



Highbridge Mezzanine Partners II Onshore Lux Sàrl II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 167.214.

L'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Fabian Sires, de son poste de gérant B avec effet au 31 août 2015;
- Nomination de Ralf Voelker, né le 23 mars 1976, à Essen, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 1 ^{er} septembre 2015, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Highbridge Mezzanine Partners II Onshore Lux Sàrl II

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015164721/17.

(150181473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

IFSG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 147.503.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015164751/10.

(150181455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

OOPO.lu, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.604.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Le notaire

Référence de publication: 2015164753/11.

(150181605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Ilex, Société Anonyme.

Siège social: L-9660 Insenborn, Maison 76.

R.C.S. Luxembourg B 120.458.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 02 janvier 2015

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 02 janvier 2015:

- 1. L'assemblée décide d'accepter la démission à compter de ce jour de Monsieur Christian LUX, en sa qualité d'administrateur de la société ILEX S.A.,
- 2. L'assemblée décide d'accepter la nomination de Monsieur Alfred BINTNER, retraité, né le 08 mars 1945 à Luxembourg et demeurant à 14, rue de Syren L-5762 Hassel, en qualité d'administrateur de la société, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018;

Insenborn, le 02 janvier 2015.

ILEX S.A.

Référence de publication: 2015164754/16.

(150180940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.



JMW Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 89.722.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 1 er octobre 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mr Jerry STRAUS, Administrateur de catégorie A, 51, West Rock Trail, CT 06902 Stamford, États-Unis;
- Mrs Katherine YIANNOULIS, Administrateur de catégorie A, 171 Thorme Street, CT 06606 Bridgeport, États-Unis;
- Mrs Stéphanie GRISIUS, Administrateur de catégorie B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Mr Manuel HACK, Administrateur de catégorie B, Président, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de rassemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'assemblée générale du 1 er octobre 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 1 er octobre 2015.

Pour JMW LUXEMBOURG S A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015164777/22.

(150181380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

JNL Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 150.544.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 septembre 2015

- L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Norbert MEISCH, né le 22 août 1950 à Luxembourg, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler son mandat pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021 sur les comptes clos au 31 décembre 2020.
- L'assemblée générale des actionnaires constate que le mandat de commissaire aux comptes de la société COMMIS-SAIRE AUX COMPTES S.A., établie et ayant son siège à L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Pasteur, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B131.410 arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler son mandat pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021 sur les comptes clos au 31 décembre 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015164778/20.

(150181017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Koala Assets Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 198.560.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme KOALA ASSETS MANA-GEMENT tenue au siège social de la société en date du 4 septembre 2015

Décisions:

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de corriger les données de Monsieur Jean-Charles DWELSCHAUVERS en sa qualité d'administrateur de la société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés comme suit:



Jean-Charles DWELSHAUVERS demeurant professionnellement à B-4031 ANGLEUR, 425, rue de la Belle-Jardinière,

- de désigner aux fonctions d'administrateur-délégué de la société Monsieur Jean-Charles DWELSHAUVERS, né le 20.11.1983 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à B-4031 ANGLEUR, 425, rue de la Belle-Jardinière, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2021.
- de désigner aux fonctions de réviseur d'entreprise agréé de la société, PricewaterhouseCoopers société coopérative, ayant son siège social à L-2182, Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator, immatriculé au RCS Luxembourg N° B 65 477, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015164788/24.

(150181694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Lambeth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 128.171.

Extrait rectificatif du dépôt L150180721 du 06/10/2015

Il convient de noter que les administrateurs ayant cessé d'exercer leur mandat et ayant été cooptés nouveaux administrateur sont des administrateurs de classe B et non de classe A.

- La cessation de mandat de Jean-Marc McLean, en tant qu'administrateur B de la Société, est constatée avec effet au 31 juillet 2015;
- La cessation de mandat de Alexandra Lipinski-Hauck, en tant qu'administrateur B de la Société, est constatée avec effet au 17 août 2015;
- Christian Schwab, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est coopté nouvel administrateur B de la Société avec effet au 31 juillet 2015 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.
- Peter Lundin, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est coopté nouvel administrateur B de la Société avec effet au 17 août 2015 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164802/20.

(150181672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

LandOcean Investment Co., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.563.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 25 septembre 2015

- 1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant B.
- 2. Mme Léonie TOULEMONDE, administrateur de sociétés, née à Roubaix (France), le 13 juillet 1986, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante B, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LandOcean Investment Co.

Un mandataire

Référence de publication: 2015164812/17.

(150181242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.



Laurence N0 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse. R.C.S. Luxembourg B 189.705.

EXTRAIT

Il résulte de l'acte de cession du 5 octobre 2015 entre

- La société MS GESTION Luxembourg S.A., sise 11 boulevard docteur Charles Marx L-2130 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS B45.486;

Propriétaire de 100 parts sociales de la société Laurence n°2 Sàrl sise 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS B189.705

et

- Madame CAPPUCCI Serenella, née le 06/07/1953 à Toffia (Italie), directrice de société, résidente via Sergio Angelucci 49B à I-00052 Cerveteri (Italie);

ane.

La société MS GESTION Luxembourg S.A. cède ses 100 parts sociales de la société Laurence n°2 Sàrl à Madame CAPPUCCI Serenella.

Le mandataire

Référence de publication: 2015164813/21.

(150181732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Potsdamer Platz A2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Luxembourg Investment Company 90 S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 200.122.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of September.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

BOP Potsdamer Platz Holdings S.à r.l. (formerly Luxembourg Investment Company 88 S.à r.l.) a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, here represented by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party holds all the shares (the Sole Shareholder) in the share capital of Luxembourg Investment Company 90 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), which registration with the Luxembourg Register of Trade and Companies is pending (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Kesseler, notary residing in Pétange, on September 14, 2015, which deed is not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has required the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the name of the Company from "Luxembourg Investment Company 90 S.à r.l." to "Potsdamer Platz A2 S.à r.l." and consequently to amend article 4 of the Articles, which henceforth shall read as follows:

" Art. 4. The company will assume the name of "Potsdamer Platz A2 S.à r.l." a private limited liability company."

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend the third paragraph of Article 12 of the Articles of the Company as follows:

" Art. 12. (...)

(third paragraph):



The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole manager, or if there is more than one, by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

(...)

Third resolution

As a result of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

- **Art. 1.** There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.
- **Art. 2.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes.

- **Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period.
- Art. 4. The company will assume the name of "Potsdamer Platz A2 S.à r.l." a private limited liability company.
- **Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

- **Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
- **Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.
- **Art. 9.** The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private instrument. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.
 - Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.
 - Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.



The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole manager, or if there is more than one, by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting and have waived the convening requirements and formalities.

In case of plurality of managers, meetings of the board of managers will be validly held provided that the majority of managers are present (in case different classes of managers are appointed, including the presence of one class A Manager and one class B Manager).

Resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented (in case different classes of managers are appointed, including the presence of one class A Manager and one class B Manager).

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

- **Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.
- **Art. 14.** Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.
- **Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by a general meeting of members owning more than half of the share capital, save a higher majority is provided in these articles or by applicable law. In case the number of members is less than twenty-five, article 193 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply.
 - Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- **Art. 17.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.
 - Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.
- **Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their shareholding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
- 2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or these Articles.
- **Art. 20.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.



Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended are satisfied.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. from its office as sole manager of the Company with immediate effect and to grant it full discharge (quitus) for the performance of its duties as manager from the date of its appointment until the date hereof.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as managers with effect as of the date hereof and for an indefinite period of time:

- Mr. Andrew O'SHEA, manager of companies, born on August 31, 1981 in Dublin (Ireland), residing professionally in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- Mr. Luc LEROI, manager of companies, born on October 26, 1965 in Rocourt, (Belgium), residing professionally at 13A, rue de Clairefontaine, L-8460 Eischen.
- Mr. Damian WARDE, manager of companies, born on February 19, 1950 in Galway, (Ireland), with private address at 22 rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933, Luxembourg.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current address to 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of the date hereof.

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BOP Potsdamer Platz Holdings S.à r.l, a société à responsabilité limitée, existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante détient toutes les parts sociales (l'Associé Unique) dans le capital social de Luxembourg Investment Company 90 S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) et dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours (la Société).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Kesseler, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 septembre 2015, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «Luxembourg Investment Company 90 S.à r.l.» en «Potsdamer Platz A2 S.à r.l.» et en conséquence, de modifier l'article 4 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 4. La société prend la dénomination de «Potsdamer Platz A2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée.»



Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le troisième alinéa de l'Article 12 des Statuts comme suit:

« Art. 12. (...)

(troisième paragraphe):

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.»

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de refondre les Statuts dans leur intégralité, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de «Potsdamer Platz A2 S.à r.l», société à responsabilité limitée.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être créé des succursales, ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.



- Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
 - Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion. Tout gérant peut renoncer à l'avis de convocation par écrit, par téléfax, email ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux conditions et formalités de convocation.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de gérants sont présents ou représentés (si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants, y compris la présence d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B).

Les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés (si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants, y compris la présence d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B).

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par l'assemblée des associés représentant plus de la moitié du capital social, sous réserve d'un quorum plus important prévu par les présents statuts ou par la loi applicable.
- Si le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq, l'article 193 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.
- **Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre, avec exception du premier exercice social qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2016.
- **Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:



- 1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou les présents statuts.
- **Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
- **Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée sont remplies.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat et de lui conférer entière décharge pour l'exécution de son mandat depuis sa nomination jusqu'à cette date.

Cinquième résolution

L'Associés Unique décide de nommer à la date de ce jour et pour une durée illimitée les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Monsieur Andrew O'SHEA, gérant de sociétés, né le 31 août 1981 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Luc LEROI, gérant de sociétés, né le 26 octobre 1965 à Rocourt, (Belgique), demeurant professionnellement au 13A, rue de Clairefontaine, L-8460 Eischen.
- Monsieur Damian WARDE, gérant de sociétés, né le 19 février 1950 à Galway, (Irlande), demeurant professionnellement au 22 rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933, Luxembourg.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date de ce jour.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30842. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164823/339.

(150181570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Luximmatriculation S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Cars Luxembourg. Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich. R.C.S. Luxembourg B 74.207.

L'an deux mil quinze, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LUXIMMATRICULATION S.A.», une société anonyme ayant son siège social à L-5650 Mondorf Les Bains, 31A route de Remich (ci-après dénommée la «Société») constituée suivant un acte du notaire instrumentant en date du 31 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des



Sociétés et Associations numéro 356 en date du 18 mai 2000. Les statuts ont été amendés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 28 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1120 en date du 13 mai 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ingrid LAFOND, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlo NOEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Messaoud SAIFI, gérant, demeurant à Longwy-Bas (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour, les points suivants:

Ordre du jour:

- 1. Changement de siège social et modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts;
- 2. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société actuellement sise à «L-5650 Mondorf Les Bains, 31A route de Remich» à l'adresse «L-8437 Steinfort, 60 Rue de Koerich.».

Le premier alinéa de l'article 2 aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Le siège de la Société est établi à Steinfort.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cet acte sont estimés à sept cent soixante quinze euros (775,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. LAFOND, C. NOEL, M. SAIFI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29999. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164824/53.

(150181117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

PSMA Luxco GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 168.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015164972/10.

(150181326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.



PSMA Luxco II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 168.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015164973/10.

(150181315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

S&B Minerals Participations 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 178.971.

EXTRAIT

En date du 28 août 2015, les administrateurs de la Société ont pris la résolution suivante:

- le siège social de la Société est transféré du 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 2 place de Paris, L-2314 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} octobre 2015.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1 er octobre 2015.

Référence de publication: 2015165006/13.

(150181856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Saham Réassurance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 135.114.

In the year two thousand fifteen, on the seventeenth of September.

Before the undersigned Maître Karine REUTER, notary public residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders of

"SAHAM Réassurance Luxembourg S.A."

public liability limited company, having its registered office in L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, incorporated by a notarial deed, on the 10 th day of December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 297 of February 5 th, 2008. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on January 27 th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 779 on March 26 th, 2014,

here represented by Brian COLLINS, by virtue of a proxy given on

The said proxy, initialled "ne varietur" by appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registered authorities.

The meeting was opened by Brian COLLINS

private employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Samia MENIA

private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Brian COLLINS

private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Suppression of the designation of the nominal value of the shares;
- 2. Conversion of the currency of the share capital from United States Dollars (USD) into Euro (EUR) at the exchange rate applicable on the date of the day preceding the present extraordinary general meeting of the shareholders, with retroactive effect as at January 1 st, 2015.



- 3. Further to this conversion, the share capital will amount to four millions three hundred and fifty five thousand seven hundred and eleven dot sixty six Euros (4,355,711.66 Euros) represented by four hundred ninety-one thousand seventy-six (491,076) shares without designation of a nominal value;
- 4. Reintroduction of the designation of a nominal value, so that the share capital is represented by four hundred ninety-one thousand seventy-six (491,076) shares of eight dot eight thousand six hundred and ninety eight Euro (8.8698 Euros) each;
 - 5. Subsequent amendment of the paragraph 1 of article 5 of the articles of association;
 - 6 Miscellaneous
- II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to suppress the nominal value of the shares.

Second resolution

The general meeting decides to convert the currency of the share capital of the Company from United States Dollars (USD) into Euro (EUR), at an exchange rate applicable on the September 16 th , 2015, i.e. one dot twelve thousand seven hundred and forty three United States Dollar (USD 1.12743,-), for one Euro (EUR 1.-).

Third resolution

Further to this conversion, the general meeting TAKES NOTICE THAT the amount of the share capital is set at four millions three hundred and fifty five thousand seven hundred and eleven dot sixty six Euros (4,355,711.66 Euros) represented by four hundred ninety-one thousand seventy-six (491,076) shares without designation of a nominal value, with retroactive effect as at January 1 st, 2015.

Fourth resolution

The general meeting decides the reintroduction of a nominal value of eight dot eight thousand six hundred and ninety eight Euro (8.8698 Euros) per share.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.** The share capital is set at four millions three hundred and fifty five thousand seven hundred and eleven dot sixty six Euros (4,355,711.66 Euros) represented by four hundred ninety-one thousand seventy-six (491,076) shares with a nominal value of eight dot eight thousand six hundred and ninety eight Euro (8.8698 Euros) each."

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand and three hundred and fifty EUROS (1,350.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le dix-sept septembre.

Pardevant, Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme



"SAHAM Réassurance Luxembourg S.A.",

avec siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, constituée par acte notarié, en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 297 du 5 février 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 27 janvier 2014, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 779 du 26 mars 2014,

ci-après représentée par Brian COLLINS, en vertu d'une procuration signée en date du

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Brian COLLINS

employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Samia MENIA

employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Brian COLLINS

employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de DOLLARS DES ETATS UNIS (USD) en EURO (EUR) au taux de change en cours le jour précédent celui de la tenue de la présente assemblée générale extraordinaire des associés.
- 3. Après cette conversion, le capital social sera fixé à quatre millions trois cent cinquante-cinq mille sept cent onze virgule soixante-six EUROS (EUR 4.355.711,66) représenté par quatre cent quatre-vingt-onze mille soixante-seize (491.076) actions sans désignation de valeur nominale, avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2015.
- 4. Réintroduction de la désignation d'une valeur nominale, ainsi le capital social de quatre millions trois cent cinquantecinq mille sept cent onze virgule soixante-six EUROS (EUR 4.355.711,66) sera représenté par quatre cent quatre-vingt-onze mille soixante-seize (491.076) actions d'une valeur nominale de huit virgule huit mille six cent quatre-vingt-dix-huit EUROS (EUR 8,8698.-) chacune.
 - 5. Modification afférente de l'article 5 alinéa 1 des statuts.
 - 6. Divers
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de DOLLARS DES ETATS UNIS (USD) en EURO (EUR) sur base d'un taux d'échange daté du 16 septembre 2015, à savoir un virgule douze mille sept cent quarante-trois DOLLARS DES ETATS UNIS (USD 1,12743) pour un Euro (EUR 1,-).

Troisième résolution

Conformément à la conversion de la monnaie d'expression du capital social, l'assemblée générale constate que la capital social aura un montant de quatre millions trois cent cinquante-cinq mille sept cent onze virgule soixante-six EUROS (EUR 4.355.711,66) représenté par quatre cent quatre-vingt-onze mille soixante-seize (491.076) actions sans désignation de valeur nominale, avec effet rétroactif au 1er janvier 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de rétablir une valeur nominale de huit virgule huit mille six cent quatre-vingt-dix-huit EUROS (EUR 8,8698.-) par action.



Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 1 des Statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre millions trois cent cinquante-cinq mille sept cent onze virgule soixante-six EUROS (EUR 4.355.711,66) représenté par quatre cent quatre-vingt-onze mille soixante-seize (491.076) actions d'une valeur nominale de huit virgule huit mille six cent quatre-vingt-dix-huit EUROS (EUR 8,8698.-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille trois cents EUROS (1.350,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. COLLINS, S. MENIA K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/ 21059. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 6 October 2015.

Référence de publication: 2015165007/156.

(150181453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Resam Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 107.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015164996/10.

(150181501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Reseau Economico-Financier Congolais, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg C 122.

STATUTS

Extrait

Publication par extrait en conformité avec l'article 7(1) de la loi du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêts économiques du contrat de groupement du groupement d'intérêt économique RECFICO constitué par acte sous seing privé en date du 28 août 2015.

- 1. Dénomination du groupement. Le groupement est dénommé Réseau économico-financier congolais, en abrégé REC-FICO.
- **2. Objet du groupement.** Le groupement a pour objet la création, le financement, l'administration, la promotion, l'exploitation et la gestion d'un réseau de profession libérale et d'entreprises commerciales, industrielles et financières au niveau international.

Le groupement aura également pour objet, d'agir comme agent de communication et comme agent administratif de ses membres.

- **3. Membres du groupement.** Sont les membres fondateurs du groupement:
- Monsieur BOKOMBA Kassa-Kassa, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;



- ABC, Africa Business Center SA, ayant son siège social au n° 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au RCSL sous le numéro B 0094269; et
- Lux Art Déco, ayant son siège social au n° 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au RCSL sous le numéro B 0137993.
 - 4. Siège du groupement. Le siège social du groupement est établi au n° 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- **5.** Condition de nomination et de révocation du ou des gérants. Le groupement est géré par un Gérant, composé de trois gérants, désignés par l'assemblée générale pour une durée maximale de 6 ans et révocables ad nutum par elle. Leur mandat est renouvelable.

Compte tenu de l'évolution du nombre d'adhérents au groupement, le groupement pourra être géré par un Conseil de Gérance, composé de trois gérants, désignés par l'assemblée générale pour une durée maximale de 6 ans et révocables ad nutum par elle. Leur mandat est renouvelable.

6. Nature et Valeur des apports. Le capital est divisé en 1.000 parts d'une valeur nominale de 1,00 EUR chacune, attribuées aux membres en rémunération d'apports en espèces ou en nature.

Elles sont attribuées comme suit:

- Monsieur BOKOMBA Kassa-Kassa à concurrence de 500 parts;
- ABC, Africa Business Center SA, à concurrence de 250 parts; et
- Lux Art Déco SARL, à concurrence de 250 parts.
- **7. Représentation, Administration et Gérance du groupement.** Est nommé gérant pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée annuelle à tenir en 2021:

Monsieur BOKOMBA Kassa-Kassa, 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Le groupement est valablement représenté à l'égard des tiers et en justice par le gérant.

Le gérant a le pouvoir d'engager le groupement par sa seule signature.

Le Gérant peut déléguer certains des pouvoirs et missions qui lui incombent, notamment la gestion journalière, à un ou plusieurs gérants-délégués, directeurs, fondés de pouvoir ou fondés de pouvoir spéciaux, dont il détermine les fonctions, attributions et rémunérations.

Pour les actes dépassant la gestion journalière, le Gérant peut, à l'unanimité, mandater sous sa responsabilité toute personne physique ou morale de représenter le groupement à l'égard de tiers, suivant les conditions qu'il détermine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/08/2015.

Référence de publication: 2015164997/51.

(150181130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Rives des Invalides S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 147.491.

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la Société anonyme "Rives des Invalides S.A.", ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 147491

avec un capital souscrit de fixé à cent mille euros (100'000,- EUR), représenté par mille (1'000) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action,

constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 13 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1651 du 27 août 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.



Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution et mise en liquidation volontaire de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Nomination d'un commissaire vérificateur à la liquidation.
- 4.- Acceptation de la démission de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes.
- 5.- Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur Madame Sophie GAYDAMAK, demeurant au 77, Egerton Garden, Sw3 2BY, Londres (Royaume-Uni).

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme commissaire vérificateur à la liquidation:

Alpha Expert S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-88567.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte les démissions de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes et leur confère, pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 1.150,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 septembre 2015. Relation GAC/2015/8091. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2015164999/67.

(150180910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Skywalk Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 200.480.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of September.

Before the undersigned Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.



There appeared:

Skywalk Luxembourg HoldCo S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registrar of Companies under number B 178.544,

duly represented by Ms. Maria Teresa Fulci de Rosée, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 September 2015 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above stated, have requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

- **Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Skywalk Luxembourg 2 S.à r.l." (the "Company").
- **Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

- 3.1. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.
 - 3.2. The Company may further:
- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.
- 3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:
- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- $participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; \\ and$
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign partnership/entities.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.
- 4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.
- 5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.



Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.
- 6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.
- 6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.
- 6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.
- 6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.
 - 6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

- 7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.
- 7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

- 8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.
- 8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.
- 8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.
- 8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

- 9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.
- 9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".
- 9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
- 9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the



Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

- 10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.
- 10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.
- 10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.

- 11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.
 - 11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.
 - 11.3 Quorum and vote

Each share entitles to one (1) vote.

Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

- 11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.
- 11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.
- 11.6 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.
- **Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

- 13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.
 - 13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.
- 13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

- 14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".
- 14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder(s).



- 14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.
- 14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.
- **Art. 15. Composition of the board of managers.** The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

- 16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.
- 16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.
- 16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

- 17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.
- 17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

- 18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.
- 18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.
- 18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.
- 18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes



recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

- 19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.
 - 19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.
- 19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.
- **Art. 20. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signatures of at least two (2) managers or, as the case may be, (ii) by the signature of the sole manager or (iii) by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

- 21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.
- 21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.
- 21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.
- 21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.
- 21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.
- 21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

- 23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.
- 23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.
- 23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose,



less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of August 10 th, 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2016.
 - 2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) issued shares have been subscribed to by Skywalk Luxembourg HoldCo S.à r.l., above designated, who paid twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) in subscription for twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares have been thus entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating sole shareholder, representing the Company's entire share capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

- 1. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).
- 2. The following persons are appointed as managers of the Company:
- a) Mr. Mark Sears, born the 11 th of August 1953 in Delaware, USA, professionally residing at Queensberry House, 3 Old Burlington Street, London, W1S 3AE;
- b) Mr. Damian Pons, born the 28 th of May 1977 in Madrid, Spain professionally residing at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- c) Mr. Kenneth MacRae, born on 30 May 1962 in Richmond, United Kingdom, professionally residing at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
 - 3. The managers are appointed for an unlimited period of time.
- 4. The address of the Company's registered office is set at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:



Skywalk Luxembourg HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limité constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg et sous le numéro d'inscription B 178.544,

dûment représentée par Madame Maria Teresa Fulci de Rosée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 septembre 2015.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

- **Art. 1** er . **Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Skywalk Luxembourg 2 S.à r.l. (la «Société»).
- **Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

- 3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.
 - 3.2. La Société pourra également:
- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et
- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.
- 3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:
- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.
- 4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand- Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.
- 5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.



- 6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.
- 6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.
- 6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.
- 6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.
 - 6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

- 7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.
- 7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

- 8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.
- 8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.
- 8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.
- 8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.
- 8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

- 9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.
- 9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à «l'assemblée générale des associés» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'associé unique».
- 9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.
- 9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

- 10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue aux lieux et dates précisés dans l'avis de convocation.
- 10.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation



à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

- 10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.
- 10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.

- 11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.
 - 11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.
 - 11.3 Quorum et vote

Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

- 11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.
- 11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.
- 11.6 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.
- **Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

- 13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.
 - 13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.
- 13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».
- 14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.
- 14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.



- 14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.
- **Art. 15. Composition du conseil de gérance.** Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

- 16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.
- 16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.
- 16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

- 17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.
- 17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés, à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

- 18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.
- 18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.
- 18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.
- 18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.



Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

- 19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.
 - 19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.
- 19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.
- Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par (i) la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants ou, le cas échéant par (ii) la signature du gérant unique ou par (iii) la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises.

- 21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.
- 21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.
- 21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.
- 21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.
- 21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.
- 21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.
- 21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

- 23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.
- 23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de



la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
 - 2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Toutes les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ont été souscrites par Skywalk Luxembourg HoldCo S.à r.l., susnommée, qui a payé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour une souscription à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été ainsi entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqué, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à trois (3).
- 2) Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:
- a) M. Mark Sears, né le 11 août 1953 au Delaware, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle sise au Queensberry House, 3 Old Burlington Street, Londres, W1S 3AE;
- b) M. Damian Pons, né le 28 mai 1977 à Madrid, Espagne, ayant son adresse professionnelle sise au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- c) M. Kenneth MacRae, né le 30 mai 1962 à Richmond, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle sise au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
 - 3) Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.
- 4) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.T. FULCI DE ROSEE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31599. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165014/666.

Me Cosita DELVAUX

(150181839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Java Consultancy S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 145.415.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue en date du 23 avril 2015, ladite cession prenant effet au 23 avril 2015 que:

Monsieur Nurid ALIYEV, né le 19 mai 1973 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant 4, rue Charles IV, L-1309 Luxembourg cède 25 parts sociales qu'il détient dans la société Java Consultancy Sàrl, à

- Monsieur Khagani BASHIROV, né le 7 janvier 1961 à Kirovabad (Azerbaïdjan), demeurant 6, rue de la Montée L-3321 Berchem (Luxembourg).

Suite à cette cession, les parts sociales seront réparties comme suit à compter du 23 avril 2015:

Monsieur Khagani BASHIROV100 parts socialesTotal100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 23 avril 2015.

Pour extrait conforme JAVA CONSULTANCY Sàrl

La Gérance

Référence de publication: 2015164770/22.

(150181507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Biotech Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.570.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eckart Vogler

Gérant

Référence de publication: 2015164440/11.

(150181562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Ravensbourne Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.854.

Il est notifié qu'avec effet au 22 septembre 2015, l'associé unique de la Société a pris acte:

- de la démission de Manacor (Luxembourg) S.A. en tant que Gérant unique de la Société avec effet au 22 septembre 2015.

L'actionnaire unique de la Société a également décidé de nommer:

- Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à La Haye (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de la Société avec effet au 22 septembre 2015 et pour une durée indéterminée.
- Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de la Société avec effet au 22 septembre 2015 et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Ravensbourne Holding S.à r.l. Martinus C.J. Weijermans *Gérant*

Référence de publication: 2015164992/22.

(150181065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Bond Street Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 87.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015164447/10.

(150181249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Bond Street Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 90.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015164448/10.

(150181248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Murex Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.040.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MUREX GROUP S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.673, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3171 du 23 décembre 2011,

dûment représenté(e) par Madame Jeanne FOURNIER, juriste, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

- 1) Que la Société MUREX PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108040, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 29 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 993 du 6 octobre 2005.
- 2) que le capital social de la Société s'élève à neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 990.000) représenté par quatre-vingt-dix-neuf mille (99.000) actions, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, entièrement libérées;
 - 3) qu'il est l'actionnaire unique de la Société («l'Actionnaire Unique»);
- 4) que les activités de la Société ont cessées et, qu'en sa qualité d'Actionnaire Unique, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société avec effet à la date du présent acte et de mettre la Société en liquidation;



- 5) que dans la mesure du nécessaire, il se désigne lui-même comme liquidateur de la Société avec tous pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, faire toutes déclarations ainsi que pour prendre toutes mesures nécessaires ou utiles à l'accomplissement de cet acte;
- 6) qu'il renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation et à entendre le rapport du commissaire à la liquidation;
- 7) que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur, requiert par ailleurs le notaire instrumentant d'acter que sur base la situation intérimaire (i.e. le bilan et le compte de profits et pertes) de la Société en date du 20 septembre 2015 (les "Comptes de Liquidation" une copie desdits Comptes de Liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement):
- tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tels que décrits dans les Comptes de Liquidation, sont alloués, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique qui reconnaît et consent à cette allocation et, en particulier, s'engage à s'assurer, en sa qualité de liquidateur, que toute formalité requise pour la mise en oeuvre du transfert de toutes liquidités depuis le compte bancaire de la Société est dûment accomplie;
- tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société, tel que décrit dans les Comptes de Liquidation sont repris, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique qui reconnaît et consent à cette allocation; toutes les dettes en relation avec la clôture de la liquidation sont dûment réglées ou provisionnées et l'Actionnaire Unique s'engage irrévocablement à reprendre et à régler toute dette inconnue et impayée de la Société dissoute, y compris toute dette fiscale de la Société, dès lors que ces dettes seraient dues;
- 8) qu'il prendra toute mesure nécessaire au transfert des fonds qui se trouvent sur le compte bancaire de la Société, à la clôture dudit compte et accomplira toute formalité nécessaire au transfert de toutes les dettes de la Société, tous pouvoirs lui ayant été donnés à cet effet;
 - 9) que l'actif net restant a été ou sera transmis à l'Actionnaire Unique;
 - 10) que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la Société, à savoir:
 - Monsieur Maroun EDDE, administrateur et président du conseil d'administration de la Société,
 - Monsieur Salim EDDE, administrateur, et
 - Monsieur Nabil NAHAS, administrateur,

pour leur mandat, jusqu'à la date du présent acte;

- 11) décharge pleine et entière est donnée au commissaire aux comptes de la Société, à savoir LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.280 pour son mandat, jusqu'à la date du présent acte;
 - 12) que, suite aux résolutions retranscrites ci-avant, la liquidation de la Société est considérée comme accomplie;
- 13) qu'il y a lieu dès lors de procéder à l'annulation de toutes actions de la Société ainsi qu'au registre des actionnaires de la Société;
- 14) que pouvoir est donné à l'un quelconque des anciens administrateurs de la Société pour accomplir tous les actes nécessaires en lien avec la dissolution et la liquidation après sa clôture y inclus de manière non limitative, le transfert de tous fonds restant à l'Actionnaire Unique, la clôture de tout compte bancaire de la Société, le dépôt de toute déclaration fiscale de la Société et pour procéder au paiement de toute dette fiscale de la Société;
- 15) que les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société situé au 67, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - 16) qu'il accorde tous pouvoirs à tout employé de l'étude du notaire soussigné, afin de:
- i. procéder aux formalités de dépôt et de publication requis par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée; et
- ii. établir, modifier ou signer tout document ou notification en rapport avec les dépôts et publications mentionnées cidessus.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont soumis à sa charge à raison du présent acte, sont évalués à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante es qualité, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FOURNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 01 octobre 2015. 2LAC/2015/21959. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.



Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165671/88.

(150182554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Project WBS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.370.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164950/9.

(150181367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

R-Cube, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015164979/10.

(150180904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Parco 3i S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3385 Noertzange, 13, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 175.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015164955/10.

(150180892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Pan European Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.052.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164953/10.

(150181316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

OSL Amerika Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 132.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015164942/10.

(150181178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck